

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 27 mai 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°10

DÉCISION N° 0-13936-2011/DEF/CEMM
portant retrait de l'agrément de parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la marine nationale.

Du 9 mai 2011

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-13936-2011/DEF/CEMM portant retrait de l'agrément de parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la marine nationale.

Du 9 mai 2011

NOR D E F B 1 1 5 0 8 0 2 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°21 du 27 mai 2011, texte 10.

L'agrément de parrainage du bâtiment-école *Panthère*, accordé à la ville de Rodez (Aveyron) par note n° 020279/DEF/C.22 du 23 avril 1982 ⁽¹⁾, est annulé.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.

(1) n.i. BO.